

Janvier 2021 / N° 120

LE TRIBAIN

Le magazine d'information de Bain-de-Bretagne

Dossier / p. 12

**DE BONNES NOUVELLES
CÔTÉ SPORT**

p.6 / Circuler
en sécurité

p.16 / Vers un renouveau
du marché



RESTER VIGILANT FACE AU COVID

Le virus circule toujours. Les mesures mises en place permettent des résultats encourageants, mais aussi longtemps que nous resterons démunis de traitement efficace, et tant que la vaccination n'aura pas permis une limitation drastique des contaminations, les mesures préconisées par les autorités sanitaires et politiques (avec leurs nécessaires adaptations en fonction de l'évolution des contaminations) doivent être impérativement respectées.

Les mesures "basiques" restent fondamentales :

- **le lavage des mains** : très régulièrement et aussi souvent que possible. Les solutions hydro-alcooliques sont largement mises à disposition et constituent un appoint à utiliser sans réserve.
- **la distanciation** : respect de la distance (au moins 1 mètre) et limitation de la durée des conversations et échanges (quelques minutes).
- **le port du masque** : partout où il est obligatoire bien entendu, mais aussi dès que les conditions de distanciation ne peuvent être respectées. Après leur utilisation, les masques doivent être jetés dans une poubelle (et jamais abandonnés sur la voie publique).
- **limitation des projections de particules lors de la toux** : il convient d'utiliser un mouchoir en papier qui devra aussi être jeté au plus tôt dans une poubelle. À défaut, tousser dans votre coude, en sachant que vos vêtements potentiellement contaminés devront être ensuite lavés.

Ces mesures générales d'hygiène doivent être respectées par vous-même, pour vous-même et pour la collectivité. Elles sont indispensables à la limitation de la circulation du virus et des contaminations. Tous les patients contaminés - même si la grande majorité des formes observées est bénigne - peuvent développer une forme grave, mobiliser nos

capacités hospitalières et de réanimation, compromettant par voie de conséquence nos possibilités de prise en charge adéquate des autres pathologies, et imposant de fait la mise en place (ou la poursuite) de mesures contraignantes dont l'incidence économique et sociale est déjà considérable.

Professeur Alain Leguerrier,
Président du Conseil de l'ordre des médecins d'Ille-et-Vilaine



/ Même si une politique de vaccination de la population se met en place, les règles sanitaires ne doivent pas être oubliées.

Monsieur Le Maire
et l'ensemble
du Conseil municipal
vous adressent
LEURS MEILLEURS VOEUX
POUR CETTE NOUVELLE
année 2021



2020, UNE ANNÉE SI PARTICULIÈRE !



Chers concitoyens, j'ai déjà eu l'occasion de vous l'écrire et même de le dire à un grand nombre d'entre vous, cette année 2020 aura été une année particulière pour chacun d'entre nous. La Covid nous a amenés à prendre nombre de mesures de précaution et de restrictions.

De belles organisations ont dû être annulées. Le CCAS a dû se résoudre à renoncer au repas des Aînés qui représente pour beaucoup d'entre vous un temps de partage et de convivialité qui marque l'année et renforce le lien social. Nous avions projeté de réaliser un retour sur nos six premiers mois de gestion de la Ville. Le confinement nous en a empêchés. Ce sera partie remise. Car je tiens à dissocier les restitutions de la cérémonie des vœux qui, comme pour nos réunions familiales, ne consiste pas à revenir sur le passé, mais bien à nous tourner vers l'avenir et les projets.

Solidarité, lien social et bien vivre ensemble

La vie de chacun a été durement impactée par la Covid. Nous nous devons de tous nous engager au service des autres et surtout des plus fragiles et des plus démunis. Nous devons aussi être solidaires de nos artisans, commerçants et entreprises locales, car ce deuxième confinement aura été particulièrement difficile pour eux. Faisons nos achats et nos commandes chez chacun d'entre eux. Consommons local si nous voulons voir la vie sociale perdurer au sein de notre ville. Mais la Covid n'est pas sans impacter la vie sociale. Il ne se passe pas une semaine, ni même un jour, sans que je ne reçoive une lettre de délation ou de plainte. La vie est difficile pour chacun d'entre nous, mais il nous faut supporter cette épreuve ensemble en faisant preuve de solidarité et en éludant ce qui peut nous séparer ou opposer.

2021, l'année de démarrage de tous nos projets

Beaucoup d'entre vous m'ont interpellé et m'ont remercié pour la transformation de la ville, son fleurissement, son embellissement, sa propreté. J'ai la chance d'avoir une très belle équipe municipale, avec des adjoints et des conseillers très engagés pour l'avenir de notre ville. J'ai la chance d'avoir des agents municipaux particulièrement investis, au service de la ville et de ses habitants, qui œuvrent au quotidien pour que notre ville soit plus accueillante. 2021 verra le début des travaux de la piscine programmée par la Communauté de communes et que nous finançons pour un montant très important, mais aussi ceux du gymnase du Chêne vert, du dojo, de la nouvelle école Henri Guérin et beaucoup d'autres. 2021 sera l'année de l'installation du CCAS dans ses nouveaux locaux. En 2021, le Tour de France passera à Bain-de-Bretagne, nous serons "relais-étape" et ce sera l'occasion de nous mobiliser pour faire vivre la ville (habitants, écoles, commerçants, associations...). 2021 sera, je l'espère, l'occasion de nous retrouver tous ensemble pour des temps festifs.

Il me reste à vous souhaiter à tous une heureuse année 2021. Elle doit être celle de la santé qui doit être préservée au sein de chacun de nos foyers, mais elle doit aussi s'ouvrir à la solidarité et au lien social en ces temps difficiles.

Dominique BODIN
Maire de Bain-de-Bretagne

02 / VIE QUOTIDIENNE

03 / SOMMAIRE /
ÉDITO

04 / ÉDUCATION /
JEUNESSE

06 / AMÉNAGEMENT
URBANISME /
SÉCURITÉ

08 / VIE CULTURELLE

10 / TOURISME
& PATRIMOINE

12 / DOSSIER

16 / VIE ÉCONOMIQUE

18 / VIE SPORTIVE

20 / ACTIONS
SOCIALES

22 / MINORITÉ

23 / RÉTROSPECTIVE

24 / AGENDA

LE TRIBAIN

Le magazine d'information
de Bain-de-Bretagne
Mairie - 21 rue de l'Hôtel de Ville
35 470 Bain-de-Bretagne
Tél. 02 99 43 70 24

Directeur de la publication :

Dominique BODIN

Rédaction/Photos : Service

communication (tél. : 02 99 43 09 27) /

Mairie de Bain-de-Bretagne / ADMR /

A. GADBIN / BOBB / Comité de

jumelage / FFR / Freepik / Le Scénario /

Mégalis / P. NOIRAULT / Shutterstock

Conception et réalisation :

L'Herbe Folle / www.herbe-folle.fr.

Impression : Groupe IMPRIGRAPH / IOV

COMMUNICATION / RC 875 780 207 B

Dépôt légal n°1824 - Décembre 2020

Magazine gratuit / 3 700 exemplaires.



LE PORTAIL FAMILLES, AU SERVICE DU QUOTIDIEN

Au sein de la Mairie, le pôle Enfance Jeunesse regroupe le Multi-accueil, l'Accueil de loisirs et le Service périscolaire. Ce pôle cherche sans cesse à améliorer l'accueil des enfants et à faciliter le quotidien de leurs familles. À l'image du portail Familles.

La Mairie s'est dotée depuis quelques mois d'un nouvel outil de gestion informatique, le portail Familles. Ce logiciel offre une porte d'entrée unique, commune aux trois structures du Pôle. Il permet également d'assurer au mieux les inscriptions, le pointage des présences, la facturation ou encore le suivi des effectifs. Ainsi, selon l'évolution du nombre d'enfants, il est possible d'ajuster au mieux la présence du personnel pour les encadrer.

Plus simple au quotidien

Cet outil se veut adapté à une nouvelle génération de parents, davantage connectés. Les familles peuvent faire leurs réservations en toute liberté, sans contrainte d'ouverture des services et sans nécessité de se déplacer. Munies d'un identifiant et d'un mot de passe, elles accèdent à leur dossier depuis une connexion internet à tout moment et en toute sécurité.

Un historique du dossier de son enfant

Au moment de la rentrée, il n'est plus nécessaire de renouveler en version papier le dossier d'inscription de son enfant pour le Service périscolaire. Les documents

administratifs apparaissent désormais en ligne, dans le portail Familles, lorsque l'enfant fréquente l'une des structures pour la première fois (Multi-accueil, Accueil de loisirs, restaurant scolaire ou garderie scolaire). Et ils sont conservés au fil des années, tant qu'il reste présent.

Les parents peuvent modifier directement les informations personnelles sur leur dossier et envoyer de manière dématérialisée les justificatifs demandés. Les réservations se font aussi en ligne. Elles peuvent ensuite être modifiées ou annulées, en respectant toutefois les délais définis. Enfin, les prestations facturées pour les trois structures sont maintenant regroupées sur un seul document.

La mise en place du portail Familles s'inscrit aussi dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire. Il permet en effet d'ajuster au mieux les préparations des repas par le prestataire Sodexo. Les menus, les activités et des temps forts de la vie des structures peuvent aussi être consultés par les parents. Dans le contexte sanitaire actuel, cette nouvelle interface facilite grandement la communication avec les familles.

Le déploiement du portail Familles a impliqué des changements dans les habitudes des parents. Les retours sont toutefois satisfaisants. Après une phase test, jusqu'au 31 décembre dernier, l'outil entre maintenant dans son application pleine et entière pour les 3 structures.

La consultation du portail se fait depuis le site :
www.baindebretagne.portail-familles.net



/ Le portail Familles est accessible à tout moment, en saisissant son identifiant et son mot de passe.

TARIFS MUNICIPAUX

Compte tenu du contexte national depuis mars 2020, les élus, réunis en commission sur proposition du Bureau municipal, ont décidé que les tarifs du Service périscolaire et de l'Accueil de loisirs n'augmenteraient pas en 2021. Seuls les tarifs du Multi-accueil qui sont imposés par la Caf pourraient voir une modification. Celle-ci n'est pas encore connue.

ACCUEIL DE LOISIRS

Dans le cadre de la préparation des vacances d'été 2021, l'Accueil de loisirs ouvre sa campagne de recrutement d'animateurs et d'animatrices. Les profils recherchés : animateurs Bafa, Bafa qualification SB (surveillant de baignade) et stagiaires Bafa.

Les personnes intéressées doivent adresser un CV et une lettre de motivation, avant le 23 janvier 2021, auprès de l'Accueil de loisirs (31 avenue du Général Patton 35470 Bain-de-Bretagne) ou par mail (clsh@ville-baindebretagne.fr).

LES DÉBUTS D'UN NOUVEAU CME

Grâce au Conseil municipal des enfants (CME), les élèves élus vont être acteurs de la vie démocratique locale.

Le 27 novembre dernier, les élèves de CM1 et de CM2 des 4 groupes scolaires ont élu leurs représentants. 69 enfants s'étaient portés candidats pour devenir les conseillers municipaux enfants de leur ville. Composé de seize membres (huit garçons et huit filles), le nouveau CME a été élu pour le reste de l'année scolaire. Bienvenue donc aux nouveaux jeunes élus.

Jeunes mais déjà citoyens, les enfants vont être acteurs à part entière de leur commune. Encadrés de deux élus municipales et d'une animatrice, les nouveaux élus vont eux-mêmes définir les thèmes sur lesquels ils souhaitent travailler et les projets qu'ils porteront. Ce mandat va leur permettre

d'apprendre à collecter des idées ou des initiatives, à les défendre, les voter, les présenter aux membres du Bureau municipal (le Maire et les Adjoints) puis à l'ensemble du Conseil municipal, avant de les mettre en œuvre.

Installation et cohésion

Le Conseil municipal des enfants sera officiellement installé au mois de janvier, en présence notamment du Maire et des Adjoints. Après cette cérémonie, les jeunes élus se retrouveront pour une matinée de cohésion. Ils pourront ainsi mieux faire connaissance et commencer leur travail de réflexion autour des actions qu'ils ont présentées pendant leur campagne. Un rallye photo leur sera

également proposé. Pour cela, ils se promèneront à travers la ville, sur les traces des réalisations des précédents CME.



/ L'une des classes de l'école Ste Anne Centre, après le vote.



REPORT DU RECENSEMENT

Le recensement de la population de Bain-de-Bretagne était programmé en janvier et février 2021. En raison du contexte sanitaire, l'Insee qui encadre l'ensemble du dispositif a préféré reporter cette enquête de recensement. Si les conditions le permettent, elle devrait avoir lieu en 2022.

REDÉPLOIEMENT D'AGENTS MUNICIPAUX

La fin d'année 2020 a été marquée par un contexte particulier, avec l'application du second confinement et une vigilance accrue face au risque terroriste. Cette situation a contraint la Mairie, en accord avec les établissements scolaires et les acteurs du transport, à diminuer fortement l'afflux d'élèves sur la gare routière.

À partir du 9 novembre, la Mairie a donc mis en place un dispositif proche de celui qui s'applique

habituellement lors de la fête foraine. Le dépôt des élèves le matin, à la descente des cars, et leur récupération le soir ont ainsi été réorganisés.

Pour veiller à la sécurité des élèves, ce dispositif nécessitait chaque jour la présence de 8 agents de la Mairie ou membres du Conseil municipal, répartis sur plusieurs secteurs de la commune. Celui-ci a pris fin au moment des vacances de Noël.



/ Des agents ou élus municipaux étaient notamment positionnés près du collège St Joseph.

CIRCULER EN TOUTE SÉCURITÉ

Des aménagements sont mis en place sur l'espace public pour favoriser la cohabitation entre les différents usagers (automobilistes, cyclistes et piétons).

Zone 30



Dans une zone 30, la vitesse est abaissée à 30 km/h pour tous les véhicules. À Bain-de-Bretagne, c'est le cas par exemple dans la rue de l'Hôtel de Ville. L'objectif est avant

tout de renforcer la sécurité routière et de mieux protéger les piétons et les cyclistes. Le bruit s'en trouve également diminué.

Dans ces secteurs, la traversée des piétons peut se faire en tout point de la chaussée. En effet, même si des passages y sont matérialisés sur la voie, ces derniers ne sont pas obligatoires.

Si la rue est en sens unique pour les automobilistes, les cyclistes ont, eux, la possibilité de circuler dans les deux sens. C'est ce que l'on appelle le contresens vélo ou le double sens cyclable et qui s'applique par exemple dans la rue du Docteur Haicault. Cela permet de circuler plus facilement, d'éviter les grands axes et ainsi de favoriser les déplacements doux.

Zone de rencontre



Dans une zone de rencontre, la vitesse maximale de tous les véhicules est encore diminuée et limitée à 20 km/h. Le principe est toujours de faire cohabiter l'ensemble

des usagers mais la priorité de circulation est donnée aux piétons, y compris par rapport aux cyclistes.

Ce dispositif s'applique notamment au niveau de la rue de Lohéac et près de la place de la République. En termes d'aménagement, la délimitation entre la chaussée et les trottoirs est estompée pour créer un espace ouvert, invitant les piétons à l'utiliser dans sa totalité. Ces derniers peuvent donc circuler librement, y compris au milieu de la rue. Ce qui explique l'absence de passage piéton. Et là encore, les cyclistes peuvent circuler dans les deux sens.



Une limitation de la vitesse favorise l'amélioration du cadre de vie et le bien-être des habitants.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Financé par les intercommunalités, les départements, la Région, l'État et l'Union européenne, le projet Bretagne Très haut débit vise à déployer un réseau à très haut débit, via la fibre optique, sur toute la région à l'horizon 2026.

À Bain-de-Bretagne, le début de la commercialisation est attendu pour le second semestre 2021. Mais attention, la commercialisation se fera progressivement, en fonction de l'avancée des travaux.

Pour savoir si vous êtes éligible à la fibre optique, il convient de consulter le site www.thdbretagne.bzh/pratique/cartographie/ en indiquant votre adresse postale précise. La carte est mise à jour régulièrement, suivant l'évolution des travaux.

Sur le terrain, les travaux de déploiement ont débuté. L'étape la plus marquante est la pose des armoires

de rue appelées sous-répartiteurs optiques. Celles-ci sont en cours d'installation. Il restera ensuite à ef-

fectuer les raccordements de fibre optique. Cette étape se fera en parallèle avec la poursuite des études.



/ Les armoires de rue sont installées en différents points de la ville.

DES AMÉNAGEMENTS PROVISOIRES

Tenant compte des remarques formulées par certains habitants et en concertation avec les riverains concernés ou leurs représentants, la Mairie a engagé des tests sur 4 sites de la commune. Ces aménagements ont pour but de vérifier des possibles améliorations en matière de stationnement, de vitesse ou d'incivilités. Après une période d'observation qui pourra permettre d'effectuer certains ajustements, la Ville réalisera les aménagements définitifs.

Rue de Lütjenburg



Installation d'une écluse. Elle permet de créer du stationnement et d'améliorer la sécurité de la rue ainsi que le débouché du cheminement doux.

Lotissement de la Haute-chapelle



Mise en place d'un mini-giratoire. L'objectif est de sécuriser l'entrée dans les lotissements et de conforter le dispositif de la zone de rencontre (*lire page 6*).

Rue Renaud de la Marzelière



Inversion des régimes de priorité dans un souci de cohérence et pour redonner plus d'espace aux piétons.

Rue du Général de Gaulle



Mise en place de chicanes destinées à diminuer la vitesse en entrée de ville et pour sécuriser la sortie du parking près de l'étang.

LOTISSEMENT DE LA NOË

Suite à une révision des tarifs, la Mairie relance la vente de 9 lots pour des maisons individuelles restant à bâtir dans le lotissement de la Noë.

Le lotissement se situe rue Sainte Émerance, près du camping du Lac et face à l'étang. Les lots ont une superficie comprise entre 452 et 843 m². La vente des lots n'est soumise à aucun critère de sélection. Quelques conditions sont toutefois à respecter comme par exemple de ne construire qu'un seul logement sur la parcelle et de ne pas diviser les lots. Les promoteurs, constructeurs ou marchands de biens sont exclus afin d'éviter toute spéculation.

Les personnes désirant acquérir un lot doivent consulter le règlement de la consultation et remplir une fiche de candidature. Ces documents sont disponibles sur le site internet de la ville www.baindebretagne.fr, en rubrique Actualités. La fiche de candidature doit notamment mentionner l'ordre de préférence parmi plusieurs lots éventuels. Le candidat peut établir un ordre préférentiel pour les 9 lots restants ou

seulement pour certains d'entre eux ou bien n'en choisir qu'un seul. Toutefois, chaque candidat ne peut prétendre à l'attribution que d'un seul lot.

Dépôt des candidatures

Le dépôt des candidatures est à faire en Mairie jusqu'au 25 janvier 2021 inclus. Il peut se faire par voie postale, avec accusé de réception, ou direc-

tement auprès du service Urbanisme, durant les heures d'ouverture du service, c'est-à-dire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 17h.

L'attribution des lots ne se fera donc pas, dans un premier temps, sur demande et par ordre d'arrivée, mais par un tirage au sort lors d'un prochain conseil municipal.



/ Neuf terrains sont proposés à la vente dans le lotissement de la Noë.

LA PROGRAMMATION CULTURELLE POUR 2021

En raison du contexte sanitaire, beaucoup d'événements culturels, portés par les associations de Bain-de-Bretagne ont dû être annulés. La commission Vie culturelle continue cependant de travailler en prévision d'une année 2021 plus "normale". « Il est important que la culture revive plus fortement en 2021 », insiste la Maire adjointe aux Événements culturels. Nous espérons par exemple proposer

cette année une édition de la Fête de la musique, le Salon des arts ainsi que de nouveaux spectacles ».

En termes d'équipement, les élus doivent visiter plusieurs bâtiments culturels dans différentes villes afin d'avancer dans l'écriture du projet prévu pour Bain-de-Bretagne.

Salon des arts

La 3^e édition du Salon des arts se

déroulera les 25 et 26 septembre 2021 à la salle des Fêtes. La première étape va concerner la sélection des candidats. À ce sujet, les dossiers d'inscription seront à déposer en Mairie jusqu'à fin mai. Le choix des artistes interviendra ensuite, avant la fin de l'été.



/ 35 artistes avaient participé au précédent Salon des arts.

SPECTACLE DE CLOWNS



Le mercredi 21 octobre, à la salle des Fêtes, les deux clowns Antioche et Zégora ont apporté des fous rires et de la bonne humeur aux spectateurs venus les découvrir. Après le spectacle, le public a remercié les organisateurs pour ce moment d'évasion proposé dans une période compliquée.

UN PASS CULTURE & SPORT

Les élus des commissions Vie culturelle et Vie sportive ont travaillé ensemble à la mise en place d'un Pass destiné aux Bainais et accordé selon des conditions de ressources. Il permettra l'accès à différentes activités culturelles et sportives. Plusieurs points doivent encore être précisés : les critères d'attribution, la méthode d'inscription, l'information auprès des habitants ainsi que le coût pour la collectivité. La mise en place du dispositif devrait se faire durant l'année.

SUBVENTIONS

Les deux salles de danse et d'activités corporelles situées sur le complexe sportif du Chêne vert ont été achevées fin 2019. L'équipement a été réalisé avec le cabinet d'architecte Vignault X Faure pour un coût total de 1,173 million d'euros. La grande salle (200 m²) et la petite salle (150 m²) accueillent les élèves du lycée Jean Brito, ceux des deux collèges, les associations de danse et de yoga ainsi que la Retraite sportive.

Pour cet équipement, la Mairie a reçu le soutien de plusieurs partenaires : 100 000 € de la part du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, 100 000 € également de la part de la Région Bretagne. Et enfin 80 000 € de la part de l'État au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux). L'inauguration officielle du bâtiment pourra se faire dès que la situation sanitaire le permettra.



LE SCÉNARIO TISSE SA TOILE

Le Scénario, le cinéma de Bain-de-Bretagne, a fêté en 2019 ses 10 ans d'installation dans le bâtiment situé près de la gare routière. Auparavant, il avait ses quartiers dans la salle de patronage qui se trouvait avenue Guillotin de Corson. Une autre époque.

Pour l'association, en charge de l'équipement et des projections, l'histoire est ancienne. Elle a en effet franchi en 2020 le cap des 100 ans. Aujourd'hui, elle compte 85 personnes dans ses rangs, car la gestion d'un cinéma fait appel à différentes compétences. Outre la projection, l'accueil des spectateurs et la décoration, les bénévoles assurent également le choix de la programmation, la logistique, la sécurité, la communication... Depuis toujours, les bénévoles ont à cœur de proposer une programmation de qualité, éclectique et à un tarif attractif. L'association mène également différents partenariats avec d'autres associations ou avec la Mairie. Elle organise aussi des projections à l'attention des écoles et de l'Esat par exemple.



/ Le ciné-concert, une autre façon d'apprécier le cinéma.



/ Les bénévoles se chargent notamment de la décoration du Scénario.

Pour rester à la page, le Scénario innove avec un site internet remanié, bientôt disponible en format mobile, des ciné-concerts, du cinéma en plein air, la venue de réalisateurs et d'acteurs.

Grâce à la programmation de courts-métrages et des dispositifs tels que le ciné-club, le ciné-passion, le ciné-doc ou encore le Mois du doc, les spectateurs peuvent profiter de séances diversifiées et riches en dé-

couvertes. Sans parler des débats, des projections en version originale et en 3D qui sont régulièrement proposés. « Nous comptons également mettre en œuvre de nouveaux projets à destination des habitants, avec la nouvelle Municipalité » avancent les responsables de l'association.

/// RENSEIGNEMENTS

Plus d'informations sur le site : www.cinema-lescenario.fr



L'ÉPISODE DU COVID

En raison du contexte sanitaire, le fonctionnement du cinéma a été fortement perturbé. Durant l'été 2020, le Scénario est néanmoins resté ouvert au public en adaptant régulièrement ses protocoles d'accueil et de fonctionnement. Avec l'application du couvre-feu, les horaires ont ensuite été modifiés. L'objectif était de maintenir le plus possible ce service de proximité. Au moment de la réouverture, les bénévoles de l'association espèrent retrouver rapidement tout leur public afin d'imaginer de nouveaux projets.

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE EST LANCÉE

Comme annoncé dans le précédent Tribain, la commission Tourisme et Patrimoine s'est ouverte aux habitants et aux associations volontaires.

Une trentaine de personnes a été accueillie. Il s'agit d'habitants intéressés par le tourisme, l'histoire et le patrimoine sous toutes ses formes ou qui veulent s'impliquer dans de futures animations. 3 groupes de travail ont été constitués autour des principales actions prévues pour les 6 prochaines années.

Le groupe de travail "Patrimoine et promotion de la ville"

Ce groupe de travail s'est réuni le 30 septembre. Les échanges entre les participants ont permis d'avancer sur des pistes permettant d'améliorer l'attractivité de la commune d'un point de vue touristique.

Parmi les orientations envisagées, figurait le fait de plus communiquer et de créer plus d'animations en favorisant la participation de tous, notamment les jeunes.

Les participants ont évoqué également la nécessité d'avoir plus de verdure et de valoriser davantage les paysages, le patrimoine ainsi que l'histoire locale.



/ Les habitants apportent leurs idées et leur vision de la commune.

LA VISION DES PARTICIPANTS POUR BAIN-DE-BRETAGNE EN 2030

Une petite ville verte, où il ferait bon vivre, d'art et d'histoire, qui aurait du charme mais aussi des loisirs liés à la nature pour les habitants et les touristes.

DES PISTES POUR VALORISER LES DIFFÉRENTS TYPES DE PATRIMOINE DE LA COMMUNE

PATRIMOINE NATUREL

- Sanctuariser l'aire de pique-nique et de jeux
- Mettre en place un circuit pédagogique ornithologique
- Créer des parcours de santé
- Créer une aire de camping-car
- Sécuriser les voies de promenade

PATRIMOINE BÂTI

- Valoriser les tanneries existantes en créant :
- un éco-musée
 - des salles d'exposition
 - une résidence d'artisans sur les métiers du cuir
- Valoriser l'ancienne gare et la halle avec :
- l'histoire ferroviaire
 - les associations culturelles
 - un lieu pédagogique autour de la faune et de la flore
 - un lieu de location de vélos

PETIT PATRIMOINE

- Sauvegarder et réhabiliter les fours, les puits, le calvaire et la croix, les lavoirs, la fontaine avec les sirènes...

PATRIMOINE IMMATÉRIEL

- Sauvegarder et archiver les témoignages du passé
- Rechercher les biographies des personnalités locales
- Bien communiquer sur les animations

Le groupe de travail "Animations"

Ce groupe de travail s'est réuni le 14 octobre. Son objectif est d'apporter des propositions sur les animations que la commission a en charge. Le groupe s'est concentré sur le projet Fête de la Bretagne, porté par la Région.

UN PEU D'HISTOIRE : QUI ÉTAIT JULES JOUIN ?

La rénovation du boulevard Jules Jouin est en cours. Mais qui était cet homme ?



/ Illustration fournie par M. Delamaire.

Jules Jouin (1851-1921) fut le Maire de Bain-de-Bretagne de 1904 à 1919. Juge de paix honoraire, il fut également conseiller d'arrondissement de 1907 jusqu'à son décès en 1921. C'est d'ailleurs en 1921 que ce boulevard fut appelé Jules Jouin, en remplacement du boulevard

de la Gare. Sa famille était également propriétaire de l'actuel centre culturel du Clos Loisel et du parc qui porte également son nom.

Un Jules Jouin peut en cacher un autre

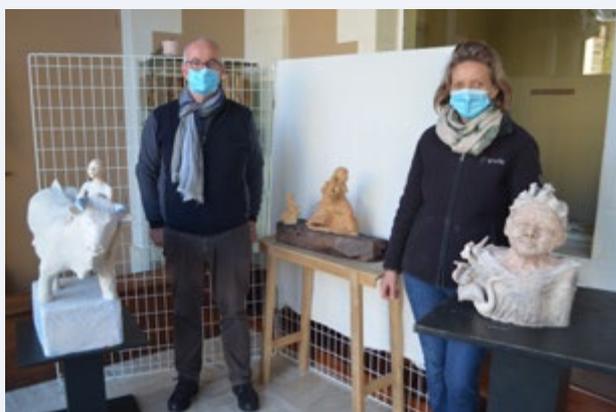
Le fils de Jules Jouin (1887-1958) portait le même prénom. Et lui aussi fut Maire de Bain-de-Bretagne, de 1929 à 1945. Ces deux maires ont beaucoup contribué, chacun à son époque, à l'évolution et à l'histoire de la ville.



EXPOSITIONS

La Mairie met à disposition, pour des expositions temporaires, l'espace de la verrière situé en face de la rue. Les personnes qui le souhaitent (artistes, créateurs, associations, écoles ou particuliers) peuvent ainsi partager des activités, des thèmes ou leurs réalisations artistiques. Les expositions sont renouvelées toutes les 3 semaines.

Depuis septembre plusieurs expositions ont déjà eu lieu : l'Esat, des peintres (Christian Caillibot et son père Jean, Didier Cusson, Marie-Edith Jeuland) ou encore la sculptrice et céramiste Michelle Grégy. Les personnes intéressées pour exposer doivent contacter le Maire adjoint au Tourisme et au Patrimoine (jean-yves.leclerc@ville-baindebretagne.fr)



/ Michelle Grégy (à droite), aux côtés du Maire adjoint au Tourisme et au Patrimoine.

LE COMITÉ DE JUMELAGE

En 1984, les communes de Bain-de-Bretagne et de Lütjenburg en Allemagne signaient un serment de jumelage qui perdure depuis toutes ces années.

En plus de l'échange scolaire entre le collège St Joseph et le lycée allemand, les deux comités de jumelage se rencontrent tous les deux ans, en alternance dans l'un des deux pays. En 2020, un nouvel

échange était prévu à Lütjenburg. Mais en raison de la situation sanitaire, il a été reporté en 2021.

Depuis 1999, notre commune est également jumelée avec une ville

espagnole, Lerma. Une délégation s'y était rendue en 2000 puis en 2005. Aujourd'hui, le Comité de jumelage souhaite réactiver les échanges entre les deux villes.

Un projet de jumelage avec le Pays de Galles est aussi à l'étude, avec le soutien de la Mairie. Le Comité de jumelage attend que la situation sanitaire s'améliore pour permettre d'éventuels déplacements. Ces différents projets inciteront peut-être d'autres habitants à rejoindre l'association.



/ La dernière rencontre de jumelage a eu lieu à Bain-de-Bretagne en 2017.

/// RENSEIGNEMENTS

Jean-Luc Héry / Tél. 06 64 28 94 94

Joëlle Fernet / Tél. 06 82 47 17 00



/ Vue intérieure de la piscine © BBM Architectes.

DE BONNES NOUVELLES CÔTÉ SPORT

LE PROJET DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE

Désiré, attendu, débattu, les élus de la nouvelle municipalité ont pris connaissance du projet de piscine, porté par la Communauté de communes. Un projet qui se veut ambitieux et de qualité.

Présentation technique

Le complexe aquatique sera composé de plusieurs éléments :

- un bassin extérieur dit "nordique" de 25 m par 12,5 m. La profondeur variera de 80 cm à 2,20 m.
- un bassin d'apprentissage de 25 m par 10 m. Sa profondeur sera uniforme (1,30 m).
- un espace ludique dit "splashpad". Il occupera une surface en extérieur de 161 m² et comprendra 8 à 10 jeux.
- un espace bien-être de 119 m² avec un hammam, un sauna, une douche écossaise pour se rafraîchir ainsi qu'une terrasse de 73 m², agrémentée d'un jacuzzi.
- une pataugeoire de 56 m² pour les tout-petits.



/ La terrasse et l'espace bien-être © BBM Architectes.



/ Vue extérieure de la piscine © BBM Architectes.

UN PROJET AMORCÉ EN 2014

Depuis janvier 2018 et la difficile décision de fermeture de la piscine municipale, située avenue Guillotin de Corson, les habitants du territoire se retrouvent privés d'un équipement majeur pour la pratique sportive et de loisir.

En parallèle, depuis 2014, les élus et techniciens de la Communauté de communes et ceux de la Mairie travaillent pour élaborer un projet ambitieux qui puisse répondre aux différents besoins du territoire.

Avec l'appui de la société BBM Architectes, la nouvelle piscine sera construite en lieu et place de l'ancienne piscine. Le fait de garder le même emplacement permettra au nouvel équipement de conserver sa situation particulière, avec une vue sur l'étang de la Bornière, et de rester attractif sur un large territoire.

Transfert de charges

Le mardi 20 octobre 2020, les élus du Conseil communautaire, réunis

à la Bosse-de-Bretagne, ont voté la convention de transfert de l'équipement actuel et du foncier entre la Mairie de Bain-de-Bretagne et la Communauté de communes.

« C'est une étape importante de ce projet, souligne le Maire adjoint à la Politique sportive. Réaliser un nouvel équipement nécessite de prendre en compte de nombreuses contraintes. Mais dans ce dossier, il y a en plus des aspects historiques qui interviennent. Néanmoins, bon nombre de difficultés ont déjà été surmontées ».

L'achèvement de l'ensemble des travaux et l'ouverture de l'équipement au public sont attendus pour 2023.

LE COÛT DU PROJET

La réalisation de ce nouvel équipement représente un investissement total de 8,405 millions d'euros. La commune de Bain-de-Bretagne y apporte un soutien financier significatif.

En effet, outre le transfert de l'ancienne piscine, avec le foncier correspondant à 1 million d'euros, la commune versera 1 million d'euros supplémentaire à la Communauté de communes, au titre du Fonds de concours inversé.

Chaque année, la commune prendra également à sa charge la somme de 171 094 € au titre du transfert de charges, lié à l'ancienne piscine.

Dans le cadre du chantier, en amont de la construction, la Mairie devra aussi réaliser des travaux de voirie et de réseau. Leur coût est estimé à 900 000 €. Enfin, le projet prévoit l'aménagement d'un parking sur l'emplacement actuel du Palier. Il disposera de 110 places de stationnement. Cette réalisation sera prise en charge pour partie par la Communauté de communes et pour une autre partie par la Ville de Bain-de-Bretagne, à hauteur de 400 000 €.



DES MESURES POUR L'ENVIRONNEMENT

La piscine sera pourvue de panneaux photovoltaïques. Ils seront exploités par la société Energiv et couvriront une surface de 556 m². Pour la filtration de l'eau, un système innovant sera mis en place puisqu'elle se fera à partir de perlite, un matériau d'origine volcanique.

L'équipement disposera également de la technologie Onsen pour récupérer et revaloriser la chaleur des eaux provenant des bassins, après leur évacuation. Les calories des eaux de douche seront aussi exploitées.

LE SPORT DURANT LE CONFINEMENT

Les règles du second confinement, mis en place à partir du 30 octobre dernier, ont stoppé un grand nombre d'activités sportives. Toutes les associations ont dû ainsi arrêter l'ensemble de leurs entraînements et compétitions. Durant cette période délicate, le pôle Vie associative, l'Adjoint aux Sports ainsi que le Conseiller délégué aux Activités sportives sont restés à la disposition des associations et de leurs dirigeants.

TOURNOI RÉGIONAL DE BADMINTON

Le club de badminton (BCBB) a organisé son tournoi régional annuel lors du week-end du 17 et 18 octobre. Il s'est déroulé dans la salle Henri Duckaert.



/ La remise de prix aux participants.

Malgré les incertitudes dues aux différentes annonces gouvernementales liées à l'évolution de la pandémie de Covid-19 en France, le BCBB avait choisi de maintenir son événement.

Celui-ci s'est déroulé en appliquant les règles sanitaires imposées par la Fédération française de badminton et en suivant le protocole établi par la Mairie. Le service Vie associative de la Mairie s'est d'ailleurs mis à la disposition du club pour apporter des conseils et valider l'ensemble du protocole.

Référent Covid

Un fléchage était notamment en place à l'intérieur de la salle pour éviter au maximum le croisement des personnes. Ce dispositif avait

été appliqué quelques semaines plus tôt par la section Handball de l'USB, lors d'un tournoi. Pour un meilleur brassage de l'air, l'espace buvette et restauration avait été déplacé à l'extérieur, sous un bar-num. Un référent Covid, nommé par le club, était présent durant l'ensemble du tournoi et a veillé à la bonne application des différentes mesures.

Le Maire et l'Adjoint aux Sports étaient présents lors de cet événement sportif et festif. Le dimanche, l'Adjoint aux Sports est intervenu pour féliciter les compétiteurs mais aussi les bénévoles et l'ensemble du club pour toute l'organisation du tournoi.

NOMINATIONS



Patrice Croquet, membre du club de rugby de Bain-de-Bretagne, a été élu au Comité directeur de la Fédération française de rugby, aux côtés de Bernard Laporte.



Arnaud Gadbin, Président de l'Ocas, l'Office cantonal d'animation sportive, a également été élu à la tête de l'USB, l'association qui encadre les différentes sections.

La Mairie leur souhaite une pleine réussite dans leurs nouveaux engagements.

L'AÏKIDO, UNE DISCIPLINE À DÉCOUVRIR

L'aïkido est un art martial original sans compétition. Il est issu d'arts martiaux japonais traditionnels.

Si la discipline a des origines anciennes, son exercice est toutefois très moderne puisqu'il peut constituer une réponse aux problèmes de violence et d'agressivité, en utilisant le conflit comme situation de communication.

L'aïkido associe une méthode éducative et une activité physique complète non traumatisante. Ce sport est donc accessible à tous, quelle que soit sa constitution ou sa condition physique. Il donne l'opportunité d'apprendre à mieux utiliser son corps dans une recherche d'harmonie. L'aïkido développe des qualités d'écoute, d'échange, de tolérance et de discipline.

Ce sport intègre un grand nombre de techniques de défense : debout ou à genou, à mains nues, contre des saisies, des frappes ou des armes traditionnelles (sabre, bâton, couteau en bois).

Sur le plan physique, l'aïkido fait appel et développe toutes les capacités du corps. Les différents sens vont donc être sollicités, de même que l'équilibre, le relâchement, la gestion de la respiration, la souplesse, la précision des gestes et l'harmonie des mouvements.

Concentration et confiance en soi

Mais la discipline mobilise également les qualités cérébrales du pratiquant. Elle permet d'évacuer les tensions et de mieux appréhender les éventuelles situations d'agression. En même temps, elle développe des facultés de concentration, de confiance en soi et de maîtrise de soi ainsi que d'anticipation. Sur le plan relationnel, femmes et hommes sont à égalité dans la pratique.



/ L'aïkido, une discipline des plus complètes © Marie Le Mauff.

Au-delà du sport, l'aïkido est une discipline qui vous accompagne tout au long de la vie dans votre développement et votre épanouissement personnel. À Bain-de-Bretagne, le club est ouvert aux personnes à partir de 12 ans et il n'y a pas d'âge maximum.

/// RENSEIGNEMENTS

Voir le site de l'association :

www.aikido-bain-de-bretagne.fr

Courriel : contact@aikido-bain-de-bretagne.fr

LE CYCLISME À LA FÊTE

Les amoureux de vélo vont être doublement ravis. Notre ville sera sur le parcours de deux événements majeurs.

Tour de Bretagne

Le jeudi 29 avril, les participants au Tour de Bretagne démarreront l'étape depuis Châteaubriant et passeront par Bain-de-Bretagne avant de prendre la direction de Boisgervilly.

Tour de France

Le mardi 29 juin, la commune sera cette fois à l'honneur lors de la 4^e étape du Tour de France. La caravane publicitaire ainsi que les cyclistes prendront le départ depuis Redon. Le passage à Bain-de-Bretagne est prévu en début d'après-midi. Ils poursuivront ensuite en direction du Sel-de-Bretagne avant de terminer l'étape

à Fougères. Pour l'Adjoint aux Sports, « ces deux événements constituent une très belle opportunité en termes de promotion du sport et de notre

ville. Ce sera aussi l'occasion de proposer des animations sous différentes formes ».



/ Le Tour de Bretagne sera de passage par Bain-de-Bretagne le 29 avril © Tour de Bretagne.

VERS UN RENOUVEAU DU MARCHÉ

Le marché de Bain-de-Bretagne se tient en centre-ville, sur la place de la République. Il a lieu deux fois par semaine : le lundi matin et le vendredi après-midi.

Le marché du lundi existe depuis plus de 50 ans. Il accueille une dizaine de commerçants ambulants, permanents ou passagers. Les produits proposés peuvent être variés, dans le domaine de l'alimentaire (fruits et légumes, charcuterie, fruits de mer) ou autres (vêtements, chaussures, accessoires...). Durant la dernière période de confinement, le marché a continué de fonctionner avec uniquement les commerçants en alimentaire.

La Municipalité entend agir pour donner plus de vie à ces deux

rendez-vous hebdomadaires qui doivent participer à l'attractivité et au dynamisme du centre-ville.

À ce titre, une rencontre a été organisée sur le site du marché, le lundi 12 octobre. Elle a réuni les commerçants ambulants et des élus de la Mairie en charge du développement économique. L'objectif était d'échanger sur la vie du marché et de recueillir le point de vue de chacun. Différents axes de réflexion ont notamment été soulevés afin d'améliorer le travail des marchands.

LA DIFFUSION D'UN QUESTIONNAIRE

La Commission en charge du marché souhaiterait recueillir l'avis du plus grand nombre d'habitants. Pour cela, un questionnaire a été réalisé. Il s'adresse à la fois aux personnes qui fréquentent le marché mais aussi à tous les habitants qui ne s'y rendent pas. Toutes les réponses collectées fourniront des renseignements utiles afin de savoir comment il est perçu par la population et de trouver des axes d'amélioration.

Comment répondre au questionnaire ?

Une version électronique du questionnaire est disponible depuis le site de la Ville www.baindebretagne.fr. Il est possible également de remplir le questionnaire en version papier. Des exemplaires sont ainsi à disposition auprès de l'accueil de la Mairie et dans différents commerces du centre-ville. L'ensemble des réponses sera collecté d'ici la fin du mois de février.



/ Le marché du lundi matin et ses différents vendeurs.

- Entretien d'espaces verts
- Torréfaction de café issu du commerce équitable (en partenariat avec les cafés LOBODIS)
- Pépinières - Vente de fleurs du lundi au samedi, 8 h 30 à 18 h (de 8 h 30 à 18 h 45, du 01/03 au 31/05) Tél. 02 99 43 99 62
- Ateliers de sous-traitance
- Restaurant

28, rue de Sabin
35470 BAIN-DE-BRETAGNE
Tél. 02 99 43 95 44
Courrier : notreavenir@navenir.com
www.notreavenir.bzh



6 rue du frère Emery
35470 BAIN-DE-BRETAGNE
02 99 43 70 39

automobiles du centre

UN PREMIER BUDGET PARTICIPATIF

La Mairie a décidé de mettre en place un dispositif de budget participatif. La démarche va se faire en plusieurs étapes.

L'objectif est de permettre aux habitants de la commune de s'approprier leur ville. Ils auront ainsi la possibilité d'imaginer des projets qui leur ressemblent et qui pourront améliorer leur cadre de vie tout en présentant un intérêt collectif. Une enveloppe de 20 000 € est dédiée à cette première expérience citoyenne et démocratique.

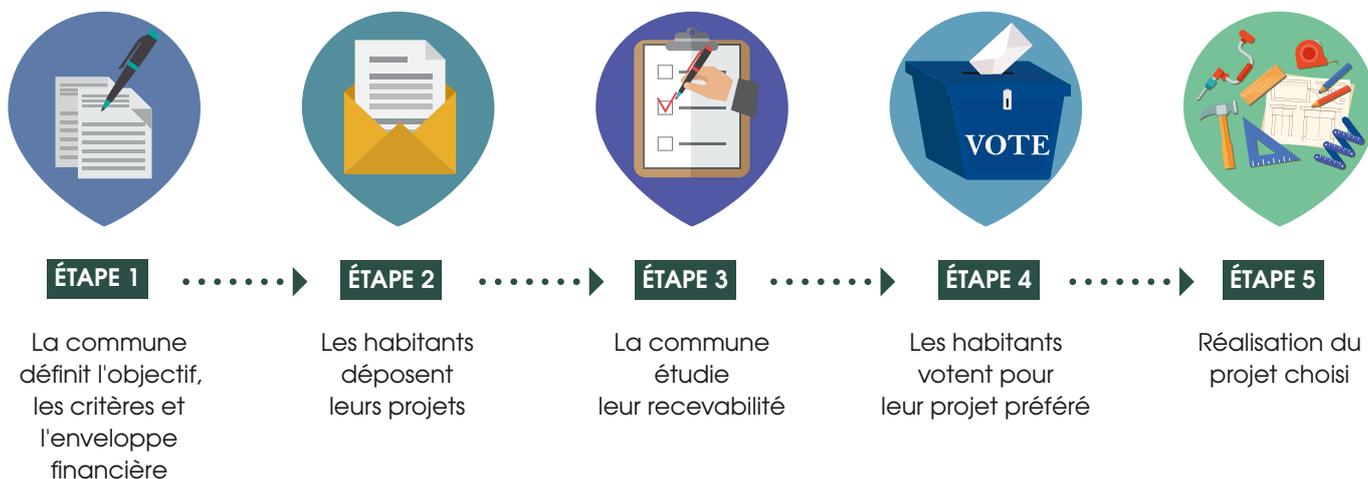
Une fois les projets reçus et validés par la Mairie, chaque habitant de Bain-de-Bretagne sera invité à voter afin de déterminer celui qui sera mis en place. Le projet qui obtiendra le plus de votes sera ensuite réalisé par la Mairie.

À travers cette expérience, l'ambition de l'équipe municipale est de développer la participation citoyenne directe, au plus près des besoins.

Première étape

Les élus travaillent actuellement sur la première étape, pour définir l'ensemble du dispositif et arrêter ses modalités. Les dates des étapes suivantes seront communiquées d'ici quelques semaines. Mais d'ores et déjà, chacun peut réfléchir aux projets qu'il aimerait voir se concrétiser.

LES 5 ÉTAPES DU BUDGET PARTICIPATIF



Budget participatif

A vous de décider d'un projet à réaliser

Que feriez-vous pour votre ville **avec 20 000 € ?**

LE BAIN DE BRETAGNE

L'affiche est illustrée avec des ampoules lumineuses, un tableau à craie, un pourcentage, un point d'interrogation, une flèche et un mégaphone.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : TOP DÉPART

La nouvelle équipe municipale a résolument inscrit la transition énergétique dans ses objectifs. Pour cela, la Ville doit réduire ses consommations d'énergie, développer les énergies renouvelables, porter des projets exemplaires en lien avec ses bâtiments ou des aménagements. L'objectif est également d'inciter les Bainais à en faire de même.

Le bilan énergétique de la ville

Pour réaliser son bilan énergétique, la Mairie s'appuie sur le service de Conseil en énergie partagé du Pays des Vallons de Vilaine. Celui-ci travaille à partir des factures fournies par les services municipaux.

Le patrimoine de Bain-de-Bretagne c'est :

- 39 bâtiments publics pour 30 000 m²
- 1 929 points lumineux en éclairage public
- 90 contrats en électricité, gaz naturel et eau
- 19 véhicules

En termes de consommations, cela représente :

- 1,9 million de kWh pour le gaz
- 1,3 million de kWh pour l'électricité
- 12 600 litres de carburants

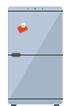
Pour l'année 2019, l'ensemble des consommations a représenté une facture totale de 340 000 €. Cela correspond à une émission de 655 tonnes de gaz à effet de serre.



Le bilan énergétique de la ville sera réalisé et présenté chaque année. La collectivité va pouvoir ainsi se donner des objectifs ambitieux en termes de baisse de consommations (énergie, eau, carburants) et d'utilisation d'énergies renouvelables.

Pour le Maire adjoint à l'Environnement, « ces objectifs sont impératifs afin de réduire notre dépendance énergétique, diminuer les dépenses pour la commune et lutter à notre niveau contre le changement climatique ». Les accords de Paris prévoient ainsi de diviser par 2 d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre.

QUE PEUT-ON FAIRE AVEC 1 KWH ?



Réfrigérateur A+

Temps de fonctionnement : 5 h 42 mn



Ampoule Led

Temps de fonctionnement : 143 h



TV LCD

Temps de fonctionnement : 8 h 20 mn



Four à micro-ondes

Temps de fonctionnement : 60 mn



Téléphone portable

Temps de fonctionnement :
50 cycles de recharge



Chauffage (2 radiateurs)

Temps de fonctionnement : 20 mn



Machine à laver A+

Temps de fonctionnement : 30 mn



Aspirateur

Temps de fonctionnement : 1 h 15 mn

ALERTE AUX POLLUTIONS

En zone rurale, des dépôts de pneus et des dépouilles d'animaux, dont des moutons sans identification, ont été signalés dans plusieurs fossés de la commune. Ils ont dû être récupérés par des agents des Services techniques. Ce type de méfait est passible d'une amende de 1 500 € dans le premier cas et de 3 750 € dans le second. La zone rurale de la commune étant vaste, la Mairie remercie les habitants qui se montrent attentifs au maintien de la qualité de ces espaces.

LUTTE CONTRE LES RAGONDINS

Les propriétaires de plans d'eau ou de terrains qui constateraient une prolifération de ragondins peuvent contacter directement M. Cado, de l'association de chasse communale (tél. 06 28 29 06 29). L'intervention de l'association sera gratuite.

DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DANS LES PROJETS DE LA VILLE

Dans ses projets de nouveaux bâtiments ou de bâtiments à rénover, la Mairie tient à intégrer les enjeux de la transition énergétique et écologique. Cela passe par des objectifs ambitieux qui interviennent tout au long de la préparation et de la conception de ces projets de bâtiments. Pour y parvenir, la Ville s'est dotée d'un cahier des charges écologique, inspiré de la démarche Haute qualité environnementale (HQE).

9 cibles ont été définies avec 3 niveaux de performance (base, performant, très performant)

- 1 / Le bâtiment dans son environnement (les accès vélo, la végétalisation, la relation avec le voisinage...)
- 2 / Les matériaux et les produits (des choix de matériaux écologiques, des produits intérieurs sains...)
- 3 / La gestion du chantier (des déchets triés et valorisés, un chantier propre et sécurisé...)
- 4 / L'énergie (des bâtiments passifs voire à énergie positive grâce aux énergies renouvelables...)
- 5 / L'eau (des équipements économes, la récupération d'eau de pluie...)
- 6 / Les déchets (un système de tri incitatif pour les usagers et efficace pour les équipes d'entretien...)
- 7 / La maintenance et le suivi (des systèmes techniques faciles à entretenir, des outils de suivi des consommations et de pilotage...)
- 8 / Le confort (des bâtiments adaptés au changement climatique, des surchauffes d'été limitées, des bâtiments confortables en termes d'acoustique, d'éclairage naturel...)
- 9 / La qualité sanitaire (une ventilation performante pour la qualité de l'air...)



La salle de sport du Chêne vert et l'école Henri Guérin seront les premiers projets à tenir compte de cette nouvelle approche.

LA TAILLE DES ARBRES

L'hiver est la bonne saison pour les travaux d'entretien des végétaux. Les propriétaires d'arbres situés en bord de route ont d'ailleurs l'obligation de les tailler de façon à ce qu'ils ne gênent pas la circulation des véhicules ou des piétons, mais aussi à proximité des lignes électriques et téléphoniques.

Pour les lignes électriques, selon leur tension, la distance entre les câbles et la végétation pourra varier de 1 à 5 m. Pour les lignes téléphoniques, il est conseillé de respecter une distance de 1 m entre la ligne et la végétation.

Haies bocagères

Attention, tailler ne veut pas dire abattre ou arracher. Tout arrachage de haie bocagère est soumis au préalable à une autorisation d'urbanisme. Et s'il est accepté, il s'accompagne d'une compensation. La technicienne "bocage" de la Communauté de communes est l'inter-

locutrice privilégiée avant d'entreprendre des travaux destructifs (tél. 02 99 43 70 80).

Quelques conseils de taillage

- Ne pas enlever plus du 1/3 du feuillage de l'arbre.
- Pour "cicatriser" au mieux la plaie d'une taille, celle-ci doit être faite en respectant le bourrelet cicatriciel, présent à chaque début de branche, au ras de la "ride d'écorce", sans laisser de chicots.
- La taille au lamier ne permet ni la production de bois ni la pérennité de ces haies peu larges et taillées en "rideau".
- L'épareuse est à proscrire car elle déchiquette les branches. La "cicatrisation" est impossible et conduit nécessairement au dépérissement de l'arbre ou de l'arbuste. L'épareuse est à utiliser seulement sur les espèces herba-



cées et semi-ligneuses comme les ronces ou les ajoncs.

- Si les tailles importantes doivent être réalisées pendant l'hiver, il est préférable de tailler entre décembre et février, avant la montée de sève du mois de mars. Et il ne faut pas tailler pendant les périodes de gel.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



/ Le CCAS est installé au 2^e étage du Centre administratif.

De nouveaux locaux pour le CCAS

Depuis le 4 janvier, le CCAS a déménagé dans le bâtiment administratif, au-dessus de la salle des Mariages. Il bénéficiera de moyens supplémentaires : un hall d'attente, deux bureaux ainsi qu'une salle permettant de proposer une offre de "services".

Le CCAS continuera d'accompagner les habitants pour leurs demandes de logements sociaux, l'instruction des dossiers d'aide sociale, les demandes d'allocation (Apa) ou encore pour la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Des bénévoles pour Bain de Causette

Créé il y a quelques années, Bain de Causette est un dispositif gratuit ouvert à tous, destiné à lutter contre la solitude ressentie à différentes périodes de la vie : après un déménagement, au moment de la retraite, suite au décès d'un conjoint ou après une maladie par exemple.

Bain de Causette recherche des bénévoles supplémentaires pour accueillir les nouveaux arrivants sur la commune et se rendre chez les habitants qui peuvent avoir du mal à se déplacer. Les personnes qui accepteraient de donner un peu de leur temps en devenant bénévoles peuvent contacter le CCAS (tél. 02 99 43 77 34).



/ Les activités partagées dans le cadre de Bain de Causette peuvent être variées.

LA COMMISSION ACTIONS SOCIALES SE PROPOSE D'OFFRIR DAVANTAGE DE SERVICES

Accueil et orientation de la population

Nombreux sont ceux qui viennent en Mairie pour chercher des solutions aux difficultés qu'ils rencontrent au quotidien. Dans les nouveaux locaux du CCAS, une salle "services" est proposée, avec un accès sur rendez-vous (tél. 02 99 43 77 34). Un agent de la commune et/ou un élu sont présents pour accueillir les habitants et les orienter.

La salle est équipée d'ordinateurs et d'une imprimante, permettant ainsi d'effectuer les démarches sociales les plus urgentes. De nombreux autres services sont à disposition : affichage d'offres d'emplois locales, accompagnement aux démarches administratives et fourniture de documents, orientation vers des services extérieurs, information sur les

aides pour lutter contre la précarité énergétique...

Ce service ne vient pas se substituer à la Maison France Services mise en place par la Communauté de communes dans la zone d'activités. Mais il doit permettre d'orienter au mieux les habitants de la commune.

Des cellules d'écoute progressivement déployées

En lien avec les associations présentes sur le territoire, des cellules d'écoute vont être progressivement déployées durant les prochaines semaines. L'objectif est de lutter contre les conduites addictives (alcool, drogue et jeu) ainsi que les violences au sein des familles (morales, physiques ou sexuelles) et en milieu scolaire (violences morales et physiques).

Leur déploiement sera annoncé sur les panneaux électroniques de la ville et sur le site internet. Ces cellules travailleront en lien avec le CISPD (Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance).

Le Pass Culture et Sports

À partir du 1^{er} septembre 2021, un Pass Culture et Sport sera mis à la disposition des habitants, sous conditions de ressources, quels que soient l'âge et le sexe. Il s'agit de permettre aux plus démunis de pouvoir bénéficier d'activités de loisirs, de renforcer le lien social au sein de notre ville, de lutter contre l'isolement, de combattre l'exclusion et l'auto-exclusion sociale. La demande devra être effectuée uniquement auprès du CCAS (tél. : 02 99 43 77 34).



LE PORTAGE DE REPAS AVEC L'ADMR

Afin de manger équilibré et sans contraintes, l'ADMR propose pour chaque jour de la semaine un service de livraison de repas à domicile. En fonction de ses besoins, le bénéficiaire choisit le nombre de repas. Il suffit ensuite de les réchauffer. Les menus peuvent être adaptés à un régime particulier ou à des habitudes alimentaires. Pour les personnes isolées, ce service est aussi l'occasion d'avoir une visite régulière et un échange avec la personne qui apporte le repas.

Des aides financières sont possibles sous certaines conditions.

/// CONTACT

Pour en savoir plus, contacter l'ADMR au 02 99 44 83 83 ou voir le site www.admr35.org



/ La livraison des repas est effectuée du lundi au vendredi.

ACCUEILLIR AU PAYS

L'association Accueillir au pays s'est donnée pour but l'accueil et l'accompagnement de personnes qui ont dû fuir leur pays et qui viennent à se trouver sur notre territoire.

Reconnu comme un organisme d'intérêt général, Accueillir au pays aide les personnes à retrouver une sécurité de vie pour se reconstruire. Depuis mars 2017, l'association accompagne ainsi des familles et des jeunes isolés.

Jusqu'en avril 2018, cet accompagnement se limitait à des personnes prises en charge par le Centre d'accueil des demandeurs d'asile (Cada), dans l'attente de l'obtention d'un statut de réfugié.

À la fin de leur parcours de demande d'asile, ces personnes se retrouvent à la rue et n'ont plus pour soutien que des associations comme Accueillir au pays qui leur cherchent notamment des solutions d'hébergement. Cette question de l'hébergement se pose pour ces personnes et ces familles, souvent avec enfants, quand elles décident de rester sur notre territoire. Il faut alors les accompagner dans les autres dimensions de la vie quotidienne, en leur assurant un minimum de ressources financières.



Faire un don local

Pour cela, l'association a mis en place un système de parrainage. Il prend la forme d'une contribution mensuelle dont le montant est laissé à l'appréciation de chacun. Selon ses moyens, il peut se situer entre 5 et 30 € par mois.

Accueillir au pays étant une association reconnue comme un organisme d'intérêt général à but humanitaire, les dons reçus ouvrent droit à une réduction d'impôts. Les dons ponctuels, hors parrainage, sont aussi envisageables.

/// CONTACT

Courriel : accueilliraupays@outlook.fr

Voir aussi le site de l'association : accueillir.webnode.fr

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Afin de répondre au plus près aux attentes de sa population, chaque nouvelle équipe municipale engage une analyse des besoins sociaux de ses concitoyens. Pour ce faire, la Municipalité a sollicité un établissement de formation, Askoria.

Dans le cadre de son dispositif de formation en alternance des travailleurs sociaux, Askoria va déployer une équipe de 4 ou 5 étudiants. Ils viendront interroger et rencontrer toutes les personnes qui pourraient les aider à réaliser cette analyse.

Leur travail sera rythmé en plusieurs sessions sur le terrain. Le recueil de toutes les informations est prévu jusqu'à fin avril. Après avoir soumis leur travail aux enseignants qui les encadrent, les étudiants remettront ensuite leur rapport au CCAS.

DEPUIS 1926

LA FERRONNAIS
(ROUTE DE POLIGNÉ)
35470 BAIN DE BRETAGNE

Gaigneux
meubles
cuisines

02 99 43 35 92
02 99 43 77 11

MEUBLES - CUISINES - DRESSINGS - LITERIES - SALONS

EXPRESSION DU GROUPE « CONSTRUIRE ENSEMBLE »

Le groupe de la minorité "Construire ensemble" n'a pas souhaité faire paraître d'article dans ce numéro du Tribain.



RESPIRE
Artisan Boulanger

Parc d'activité Château Gaillard | Bain de Bretagne
02 23 08 01 83 | Ouvert 7j/7 de 7h à 19h30

Naturellement bon !



**NETTOYAGE DE LOCAUX
REMISE EN ÉTAT
VITRERIE
ENTRETIEN COURANT**



02.99.43.24.64 / 06.87.61.08.29



NRM Habitat Maitrise d'Œuvre
Conception & Exécution

Rénovation - Extension - Agencement
Habitat neuf - Cellule commerciale

31 Impasse Guillotin de Corson - 35 470 Bain de Bretagne

Nicolas GRODET
07.85.99.50.75

nrm.habitat@gmail.com
www.facebook.com/nrm.habitat



Vous accompagner au quotidien

Ambulances®
Baineses

02 99 43 74 49

ZA Château Gaillard - Route de Poligné - 35470 Bain-de-Bretagne
80 C, rue de La Gare - 35890 Bourg-des-Comptes

Tout savoir sur nos services, ambulances, VSL, taxis, minibus...

www.ambulances-baineses.com

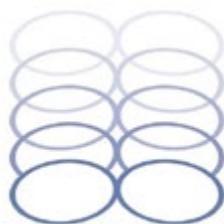


**ISOLEZ VOTRE
MAISON
POUR 1 EURO**

LEGAL
PLATRIER - PLAQUISTE
& ISOLATION
DEPUIS 1990

4, allée de la Vitraine - 35470 Bain-de-Bretagne - 14, rue de l'Abbe Orain - 44300 DERNAL

Tél. 02 99 43 93 27



**DOMINIQUE
BAHON**
opticien

7 rue St Nicolas BAIN de BRETAGNE
02 99 43 39 80

Votre expert en
santé visuelle

EN BREF



OCT. TRAVAUX

Des travaux ont été menés au niveau du boulevard Jules Jouin afin de remplacer le réseau d'eau pluviale. Après cette opération, la réhabilitation du boulevard va pouvoir reprendre, à partir du 11 janvier et pour deux mois.



SEP. NETTOYONS NOTRE VILLE

Une action de ramassage de déchets et de sensibilisation à l'environnement s'est déroulée sur deux jours. Elle a mobilisé les écoles, les habitants et différents partenaires locaux. Une exposition, installée en Mairie, a ensuite rendu compte de tout ce travail.



OCT. COMMERÇANTS

Une quinzaine de commerçants a participé à une réunion de travail, organisée par la Mairie. L'objectif était de réfléchir à des améliorations en matière de circulation, de stationnement et de visibilité des commerces en centre-ville.



NOV. SOLIDARITÉ

Après la Toussaint, les magasins E.Leclerc et Gamm Vert de Bain-de-Bretagne ont remis à la collectivité un lot de chrysanthèmes. Récupérées par les Services techniques, ces fleurs ont ensuite été déposées dans les deux cimetières de la ville, sur les tombes qui en étaient dépourvues.



NOV. ARMISTICE

La traditionnelle cérémonie du 11 Novembre s'est déroulée sans public. Seuls quelques officiels étaient présents : représentants de la Mairie, de la Gendarmerie, du Centre de secours et des deux associations d'anciens combattants.

MC MENGARD & CO
DES CARRELEURS ET DES PEINTRES
WWW.MENGARD-CO.FR — 02 99 57 95 66

SOCAB MENUISERIE
A votre service
Michel Demy
06 70 45 37 38
RGE

Amélioration du confort de votre habitat
Economie d'énergie
Rénovation Energétique
-Soufflage combles perdus
-Isolation par l'extérieur I.T.E
-Menuiserie extérieure

TVA 5,5% / Aide gouvernementale*

AMENAGEMENT INTERIEUR - PLACO - COMBLES
OSSATURE BOIS - TERRASSE

BOUCHERIE CHARCUTERIE ARTISANALE

Artisans Bouchers
100% qualité
Modernes

02 23 31 00 79

ZA Château Gaillard
35470 BAIN DE BRETAGNE
RCS 533 647 806

Mr et Mme Cardinal, et toute l'équipe de votre magasin E.Leclerc Bain de Bretagne vous souhaitent une

Bonne Année
2021

Prenez soin de vous !

Dans la période actuelle, certains organisateurs ont préféré annuler leurs événements. Ceux qui sont annoncés ici étaient encore maintenus au moment de l'impression du magazine. Ce maintien est toutefois susceptible d'être remis en cause, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des consignes reçues. Pour en avoir la confirmation et pour connaître les mesures sanitaires mises en place, il est préférable de contacter directement les organisateurs.

ANIMATION



CONCERT LES BANQUETTES ARRIÈRES

Samedi 13 février • 20h30

>> Salle des Fêtes

"Heureuses par accident", tel est le nom du deuxième spectacle porté par trois artistes féminines aux voix complices. Dans ce tour de chant a cappella, elles évoquent, à leur manière, la situation des femmes au travers de portraits grinçants et pleins d'humour. Sur scène, elles racontent leur féminisme avec des chansons piquantes et engagées.

Tarifs : 12 € ou 8 € pour les moins de 15 ans.

BOURSE AUX VÊTEMENTS

Samedis 6 et 13 mars • de 9h30 à 18h

Dimanche 14 mars • de 10h à 17h

>> Salle des Fêtes

Organisée par l'association Familles rurales.
Tél. : 06 15 06 79 52.

FESTIVAL DE LA ST PATRICK

Samedi 20 mars • 20h

>> Salle des Fêtes

La 3^e édition du festival, créé par le Comité des fêtes, n'avait pas pu avoir lieu en mars 2020. Elle est donc de nouveau proposée cette année, avec la même programmation : Soldat Louis, Digresk, The Greenings et Sons of O'Flaherty. La vente des billets commencera début février sur internet et auprès du Syndicat d'initiative, de l'Espace culturel E. Leclerc et du bar Les 2 marches. Tarif : 20 €.

Renseignements sur le site :

www.comitedesfetesbaindebretagne.fr

ou au 06 58 80 96 73.

FEST-NOZ

Vendredi 16 avril

>> Salle des Fêtes

Organisé par l'association Accueillir au pays et le groupe Digresk. Entrée : 7 €, gratuit pour les moins de 16 ans. Lire p.21



VOS ÉLUS

CÉRÉMONIE DES VOEUX

Vendredi 8 janvier • 19h

>> Salle des Fêtes

Tous les habitants sont conviés.

JEUNE PUBLIC

SPECTACLE

Mercredi 24 mars • en matinée

>> Salle des Fêtes

Dans le cadre de la Semaine nationale de la Petite enfance, sur le thème "Drôles d'histoires !", le Ripame propose un spectacle sensoriel. Trois séances seront programmées au cours de la matinée, entre 9h et 11h30.

Renseignements et réservations à partir du 1^{er} mars : ripame@bretagneportedeloire.fr.

SPECTACLE

Mercredi 5 mai • après-midi

>> Salle des Fêtes

Spectacle organisé par la Mairie.

La programmation n'est pas encore arrêtée.

Plus d'informations à venir sur le site

www.baindebretagne.fr.

SPORTS

RANDO DES VALLONS

Samedi 10 et dimanche 11 avril

Randonnées pédestres et VTT organisées par l'Amicale cycliste.

TOUR DE BRETAGNE

Jeudi 29 avril / Lire p.15

DON DU SANG

Mercredi 10 mars

>> Salle des Fêtes

Les donateurs doivent prendre rendez-vous au préalable, sur le site <https://efs.link/rdv>.

Les personnes seront reçues de 10h à 13h et de 15h à 18h30.

Sur place, il convient de présenter une pièce d'identité.

MÉDIATHÈQUE

Samedis 9 janvier et 13 mars • 11h

Lecture d'histoires (0-3 ans).

Samedis 16 janvier, 27 février

et 20 mars • de 10h à 11h30

Atelier de conversation anglaise (pour adolescents et adultes).

Lundi 18 janvier • de 10h15 à 11h15

Atelier partagé : masser son bébé (3 à 8 mois).

Samedi 23 janvier • 11h

Temps d'éveil musical (3 mois à 3 ans).

Samedis 30 janvier, 27 février

et 27 mars • 10h

Atelier d'écriture (pour adolescents et adultes).

Samedi 13 février • 15h

Projet Fanzine : sortie du Bain'zine et dédicace pour tous.

Mercredi 17 février • 17h

Lecture d'histoires (3-6 ans).

Mardi 23 février • 15h

Séance audiovisuelle, spéciale "émotions" (dès 4 ans).

Animations gratuites et ouvertes à tous sur réservation (tél. : 02 99 44 86 55 ou mediatheque@ville-baindebretagne.fr).



CINÉMA LE SCÉNARIO

Toute la programmation des films à l'affiche sur le site du cinéma :

www.cinema-lescenario.fr



Location - Vente - Entretien

BAIN DE BRETAGNE

02.99.44.80.63

ÊTRE BIEN ACCOMPAGNÉ POUR
SE CONCENTRER SUR L'ESSENTIEL



- OBSÈQUES
- PRÉVOYANCE
- MARBRERIE



SERVICES FUNÉRAIRES

BAIN DE BRETAGNE

6 rue du Général John Wood
02 99 43 72 72

31 23 pfg.fr



Tél. : 07.82.02.33.63



COACHING EN AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE JARDIN

SERVICE A LA PERSONNE :

JARDINAGE, PRÉPARATION DE REPAS ET COURSES

Courriel : michele.avotreservice@gmail.com